

Etaient présents :

M. Alain MEQUIGNON	Maire de Fauquembergues, Président de la CLE
Mme Celine Marie CANARD	Conseil Régional Hauts-de-France
Mme Sophie WAROT-LEMAIRE	Conseil Départemental du Pas-de-Calais
M. Guillaume THIRARD	Sous-Préfecture de Saint-Omer
M. Daniel HERBERT	Maire de Wizernes
M. Michel PREVOST	Maire d'Hallines
M. Sylvain LEFEBVRE	Maire de Setques
M. René DENUNCQ	Maire de Remilly Wirquin
Mme Marie Françoise CARON	Maire de Merck Saint Lievin
M. Bertrand PRUVOST	CAPSO
Mme Catherine DELEPOUVE	SMPNRCMO
M. Mathieu PRUVOST	CCPL
M. Josse NEMPONT	CCHPL
M. Daniel DESCHODT	SED
M. Alain WARD	Association de protection de la nature Nord Nature Environnement
M. Olivier DEMOL	Chambre d'Agriculture
M. Jean Claude LEPAISANT	Fédération pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques
M. Pierre DERNONCOURT	Fédération Départementale des Distributeurs d'Eau (VEOLIA)
M. Romain BRASSART	Fédération Départementale des Chasseurs du Pas-de-Calais
M. René DEGUILLAGE	Association de défense des consommateurs « UFC Que choisir »
M. Ludovic LEMAIRE	AEAP
Mme Florence DESMARETZ	DDTM 62
M. Laurent LEJEUNE	DREAL

Ont donné pouvoir :

M. Francis SAIGNER	Maire d'Esquerdes
M. Daniel MARQUANT	CAPSO
Mme Sandrine KEIGNAERT	USAN
M. Damien MOREL	Maire de Clairmarais
M. Bertrand PETIT	Conseil Départemental du Pas-de-Calais
M. le Préfet du NORD	Préfecture du Nord
M. Rachid BEN AMOR	Maire de Blendecques
M. Vivien LOMBARD	Représentant des Propriétaires Riverains

Etaient excusés :

M. Eric BEMBEN	ARS Hauts-de-France
----------------	---------------------

Participaient également à la réunion :

M. Fabrice MAZOUNI	SED
M. Pierre COUVREUR	Sous-Préfecture de Saint-Omer
M. Julien JEDELE	DDTM 62
M. Christophe MONSTERLET	CAPSO
Mme Agnès BOUTEL	SmageAa
Mme Laura CLAVE	SmageAa, animatrice de la CLE

Monsieur Alain MEQUIGNON, Président de la CLE, accueille les participants et nomme les excusés et les personnes mandatées.

Le Président ouvre ensuite la séance en présentant les points à l'ordre du jour :

1. Présentation des résultats de la phase 2 de l'Etude Ressource (Révision de la Règle 1 du SAGE)
2. Approbation de la révision de la Règle 1 du SAGE
3. Approbation du Bilan de l'animation 2019
4. Présentation des Objectifs d'animation 2020
5. Divers

Il est décidé de commencer par les points 3. et 4.

3. Approbation du Bilan de l'animation 2019

Mme Laura CLAVE, animatrice de la CLE du SAGE Audomarois, présente les objectifs 2019 ainsi que les conclusions du bilan de l'animation.

Les membres de la CLE approuvent le Bilan de l'animation 2019.

4. Présentation des Objectifs d'animation 2020

Mme CLAVE présente les objectifs d'animation de la CLE pour l'année 2020.

Les membres de la CLE approuvent les objectifs d'animation de la CLE pour l'année 2020.

1. Présentation des résultats de la phase 2 de l'Etude Ressource (Révision de la Règle 1 du SAGE)

Mme CLAVE présente de nouveau les résultats obtenus à la fin de l'étude sur la ressource en eau, en rappelant les chiffres de l'étude et les conclusions pour chaque scénario.

Elle présente ensuite la proposition de règle, intégrant les remarques de la réunion du lundi 2 mars 2020, les calculs des volumes prélevés entre 2017 et 2018 avec la moyenne entre 2008 et 2017, ainsi que les volumes maximums prélevés dans cette même période. Cette proposition prend également en compte les différents retours des services de l'Etat. Les volumes retenus sont 13 Mm³/an pour le sous bassin versant Aa aval et 21 Mm³/an pour le sous bassin versant Nord Audomarois.

M. MEQUIGNON explique les volumes du tableau de la règle et la répartition en pourcentage. Il explique que ces volumes intègrent toutes les demandes connues. Il explique notamment, pour le secteur Nord Audomarois, la répartition entre le SED et la CAPSO.

M. JEDELE, représentant de la DDTM 62, réexplique les modalités d'application de la règle.

M. MEQUIGNON donne des exemples et explique que les efforts faits concernant les diminutions de consommation peuvent être récompensés par des autorisations supplémentaires de prélèvement, correspondantes au développement du territoire. Il souhaite par ailleurs que soit identifié les volumes d'AEP vendus à l'industrie. Il rappelle également qu'il y a eu trois années de sécheresse et que personne ne peut prévoir ce qui se passera dans les années à venir. Il explique qu'il faut préserver la ressource et non hypothéquer l'avenir. Il rappelle le principe de prudence qui a amené à être un peu en dessous des volumes définis dans l'étude, tout en prenant en compte malgré tous les usages et les besoins.

M. JEDELE rappelle les enjeux des Assises de l'Eau qui demande une diminution de la consommation de 10 % en 5 ans et de 25% en 15 ans. Ce projet de règle permet de donner de la souplesse au territoire, jusqu'à la prochaine révision du SAGE.

M. MEQUIGNON souligne que la prochaine révision complète du SAGE aura lieu en 2023-2024, afin de se mettre en conformité avec le SDAGE. Cette révision permettra de revoir le document. Il rappelle la volonté de poursuivre les efforts avec les industriels, concernant leur consommation et leur process, afin de permettre une meilleure diminution des consommations, et propose un comité de pilotage pour regarder les projets de nouveaux prélèvements. Il confirme qu'il faudra également aller plus loin dans les documents d'urbanisme comme les PLUi et les SCoT et aller plus loin dans le principe de rétention d'eau à la parcelle, d'un usage d'eau alternative et de réutilisation d'eau pluviale. Il rajoute qu'il faudra aller plus loin dans les économies d'eau et penser à ceux qui arriveront après nous.

M. Michel PREVOST, Maire d'Hallines, complète en mentionnant la difficulté à utiliser de l'eau de pluie dans les toilettes, par rapport à l'augmentation des débits d'eau non comptabilisés arrivant dans les stations d'épuration.

M. MEQUIGNON rappelle que la salle des fêtes de Fauquembergues fonctionne comme cela depuis des années sans soucis.

M. Olivier DEMOL, représentant de la Chambre d'Agriculture, explique que les agriculteurs sont en avance concernant la récupération des eaux de pluie. Il mentionne également que le secteur agricole a les mêmes problèmes que le secteur industriel concernant la comptabilisation difficile de l'eau potable utilisée pour les bovins. Beaucoup d'industries veulent s'implanter ce qui provoque ou provoquera une augmentation de l'irrigation. Il mentionne qu'il ne faut donc pas oublier les agriculteurs dans la marge mobilisable.

M. MEQUIGNON répond que c'est pour ça que cette marge reste mobilisable et reste prudent face aux résultats de l'étude. Il explique que celle-ci a permis de mesurer la capacité de la ressource. Les volumes choisis, bien qu'inférieurs à ceux de l'étude, permettent néanmoins de répondre aux demandes actuelles et à celles à venir grâce à la marge mobilisable, tout cela en continuant de faire en sorte de diminuer les consommations d'eau. Il rajoute que les volumes choisis permettent de voir les choses avec prudence et de préserver la ressource.

Mme Agnès BOUTEL, Directrice du SmageAa, rappelle que pour le moment l'agriculture consomme 30 000 m³ et non zéro.

M. Alain WARD, représentant de l'Association Nord Nature Environnement, précise qu'il y a un enjeu fort de préservation du marais et des habitats. Il rajoute que l'étude ne montre pas d'impacts des prélèvements sur les milieux. Il reprend l'étude de Burgeap de 1995 et ajoute qu'il y a des contradictions entre les résultats

actuels et ceux de cette étude. Il exprime également ses doutes concernant la pertinence des données. Il confirme qu'il faut redoubler de prudence au vue de ces résultats.

M. MEQUIGNON mentionne que l'étude ne prend pas en compte la réalimentation par l'usine de Moule.

Mme. BOUTEL rappelle le but de l'étude qui est seulement de définir un volume prélevable et que les chroniques des données représentent plusieurs années. Elle explique également que tous nouveaux prélèvements nécessitera une demande d'autorisation et une étude d'impact et rappelle les modalités d'application de la règle.

M. MEQUIGNON rajoute que effectivement l'étude ne va pas aussi loin que ce qui était souhaité mais qu'elle permet malgré tout de prendre une décision réfléchie.

M. WARD rajoute qu'il manque un volet « milieu » et que l'assèchement du marais est peut être actuellement due à l'augmentation des prélèvements.

M. MEQUIGNON explique que la marge est également là pour temporiser cela.

M. Daniel DESCHOT, président du SED, comprend la prudence mais dit être inquiet si le SED doit faire des demandes de prélèvements supplémentaire.

M. Fabrice MAZOUNI, Directeur Général des Services du SED, explique que la moyenne des prélèvements actuels pour le SED, en intégrant les 10 dernières années, seraient plutôt de 15 ou 15.5 Mm³/an, si les années 2009 et 2008 sont prises en compte. Il rajoute qu'il y a peu d'optimisation possible des rendements des réseaux qui sont déjà à 91% grâce aux efforts fait par le syndicat. Il rajoute que le territoire du SED a besoin d'une marge pour le développement du territoire de 10% ramenant le volume à 16,5 Mm³/an. Cela permettra le développement économique et la sécurisation du système portuaire, qui utilise de 'eau industriel, mais qui a besoin d'une sécurité en eau potable. Cela amènerait à un volume de 19 Mm³/an. Il rajoute également que le SED est engagé depuis plusieurs années dans la réduction de sa consommation d'eau.

M. MEQUIGNON répond qu'au début le volume devait être de 20 Mm³/an. Finalement, il a été augmenté à 21 Mm³/an ce qui fait 15,5 Mm³ pour le SED. Il rajoute que par ailleurs, les proportions d'augmentation des prélèvements sont proportionnelles pour que cela reste indiscutable. Il explique que le territoire voudra encore longtemps donner de l'eau à Dunkerque. La marge mobilisable peut permettre de s'engager à discuter et à réduire ses consommations.

M. MAZOUNI rajoute qu'il serait plus judicieux de mettre dans la marge mobilisable seulement 1 500 000 m³/an.

M. MEQUIGNON répond qu'il faudra se justifier un peu plus pour avoir accès aux volumes de la marge mobilisable.

M. Guillaume THIRARD, Sous-Préfet de Saint-Omer, conclut sur l'importance de rester prudent. Pour lui cette approche permet de préserver la ressource et les usages. Il remercie les membres présents.

M. MEQUIGNON explique comment nous en sommes arrivés à ces volumes prélevables. Il rajoute qu'il ne souhaite pas que la répartition SED-CAPSO soit ajoutée dans la règle.

Mme Florence DESMARETZ, responsable d'unité de la DDTM 62, ajoute que le délais d'instruction par l'Etat pour la révision des arrêtés préfectoraux sera de 3 ans.

M. JEDELE, complète en disant que la règle a été écrite pour laisser de la marge. Il rajoute qu'il va y avoir une révision des autorisations et que cela permettra de voir l'aspect opérationnel et la mise en œuvre de la règle jusqu'à la prochaine révision du SAGE. Elle pourra être adaptée à ce moment là.

Mme DESMARETZ demande confirmation sur le fait que les autorisations de révisions se feront sur la sommes des usages.

M. MEQUIGNON confirme que la révision des autorisations se fera sur le volume total de prélèvement possible par sous bassin versants (13 Mm3/an pour l'Aa aval et 21 Mm3/an pour le Nord Audomarois).

Mme Céline Marie CANARD, Conseillère Régionale Hauts-de-France, signale que les autorisations de prélèvements n'ont pas de durée limitée mais que cela pourra être révisé dans la prochaine révision du SAGE.

M. MEQUIGNON demande si nous pouvons passer au vote.

2. Approbation de la révision de la règle 1 du SAGE

La proposition de la Règle 1 du SAGE révisée est validée par la CLE, avec 0 vote CONTRE, 1 ABSTENTION et 30 votes POUR.

Le SED vote finalement POUR car les dernières paroles les ont rassurés.

M. MEQUIGNON remercie les membres pour leur présence et leurs interventions.

M. MEQUIGNON clôture la séance et propose le verre de l'amitié.